



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RATP

Question écrite n° 45614

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer de lui fournir des indications sur les révocations de fonctionnaires à la RATP. Il souhaite savoir, pour les années 2002 et 2003, le nombre de fonctionnaires qui ont été licenciés ou révoqués, pour faute grave et pour insuffisance professionnelle, en distinguant les fonctionnaires stagiaires et les fonctionnaires titulaires. Il souhaite également savoir quel pourcentage représentent ces départs, par rapport à l'ensemble des agents de la RATP.

Texte de la réponse

A la RATP, la répartition des révocations des personnels sous statut, des licenciements des personnels hors statut et des non confirmations d'embauche des personnels en cours de commissionnement s'est faite en 2002 et 2003 de la manière suivante :

AGENTS RATP	2002		2003	
	Nombre	%	Nombre	%
<i>Personnel sous statut</i>				
Révocation	26	0,06	57	0,13
<i>Personnel hors statut</i>				
Licenciement (1)	103	11,02	75	7,18
<i>Personnel en cours de commissionnement</i>				
Non confirmation d'embauche	339	14,59	247	12,73
Total	468	1,05 (2)	379	0,85 (2)

(1) Les causes essentielles sont liées à des problèmes comportementaux.
(2) Pourcentage par rapport à l'ensemble des agents.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45614

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 août 2004, page 6204

Réponse publiée le : 9 novembre 2004, page 8898